

Vous voyagez régulièrement

Choisissez la liberté, voyagez abonnés !

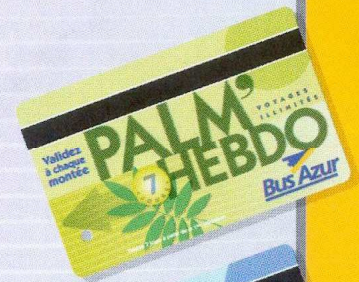
La carte Palm'Hebdo 11,00 €

Abonnement de libre circulation sur tout le réseau Bus Azur.

Disponible en agence commerciale et dans tous les points de vente Bus Azur.

VALIDITÉ : 7 jours à partir de la première validation.

BÉNÉFICIAIRES : grand public – Carte non nominative ne pouvant être utilisée que par une personne à la fois.



La carte Croisette 36,20 €

Abonnement de libre circulation sur tout le réseau Bus Azur.

Disponible en agence commerciale et dans tous les points de vente Bus Azur.

VALIDITÉ : 31 jours à partir de la première validation.

BÉNÉFICIAIRES : grand public – Carte non nominative ne pouvant être utilisée que par une personne à la fois.



DES TARIFS RÉDUITS...

La carte Soleil 28,80 €

Abonnement de libre circulation sur tout le réseau Bus Azur. Disponible en agence commerciale et dans tous les points de vente Bus Azur sur présentation de la carte d'ayant droit.

VALIDITÉ : 31 jours à partir de la première validation.

BÉNÉFICIAIRES :

- les salariés ou stagiaires des entreprises de l'agglomération depuis au moins 3 mois,
- personnes nées avant le 01.01.38 et en résidence principale à Cannes, le Cannet ou Mandelieu - La Napoule depuis plus d'un an,
- familles nombreuses composées au minimum de 3 enfants de moins de 18 ans,
- invalides civils titulaires de la carte d'invalidité orange (80%),
- anciens combattants et mutilés de guerre (taux inférieur à 100%),
- invalides du travail (taux d'au moins 50%).

MODALITÉS :

- **Pour les salariés ou stagiaires** : sur présentation d'un certificat de travail (contrat d'une durée de 3 mois minimum) dans l'une des agences commerciales Bus Azur, une carte d'ayant droit annuelle et strictement personnelle sera établie (pour les CDD, la validité sera déterminée par la durée du contrat).
- **Pour les personnes invalides, les familles nombreuses, les Anciens Combattants et les Mutilés de guerre** : l'attestation du CCAS est à remettre dans l'une des agences commerciales Bus Azur pour établissement d'une carte d'ayant droit strictement personnelle, dont la validité est indiquée par le CCAS.
- **Pour les personnes nées avant le 01.01.38** : dossier à constituer auprès des clubs Bel Âge ou CCAS de Cannes, du CCAS du Cannet ou du CCAS de Mandelieu - La Napoule. Une carte d'ayant droit, valable un an, sera remise aux personnes justifiant des conditions requises.



La carte Scolaire 20,40* €

Abonnement de libre circulation sur tout le réseau Bus Azur. Disponible en agence commerciale et dans tous les points de vente Bus Azur, sur présentation de la carte d'ayant droit.

VALIDITÉ : 31 jours à partir de la première validation.

BÉNÉFICIAIRES : enfants scolarisés dans un établissement privé ou public de l'agglomération et/ou domiciliés sur l'une des communes.

MODALITÉS : présentation d'une attestation de l'établissement et/ou d'une attestation de domicile de l'agglomération. En cas d'acceptation du dossier par Bus Azur (formulaire disponible en agence commerciale Bus Azur), une carte d'ayant droit annuelle (validité de un an à partir de la date d'établissement) et strictement personnelle est remise.



*À partir du 1^{er} septembre 2007.

suite page suivante →] 3 [